

Actualisation des opérations du HCR en Europe

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

Des mouvements mixtes le long des trois voies maritimes de la Méditerranée et du Nord-Ouest de l'Afrique vers l'Europe persistent, avec environ 88 700 réfugiés et migrants arrivés en Europe au cours du premier semestre de 2023. L'Italie a connu une augmentation significative du nombre d'arrivées par mer, avec plus de 65 500 personnes enregistrées, ce qui représente une hausse de 137 % par rapport au niveau atteint à la même période en 2022. La Grèce a enregistré 8 600 arrivées, représentant une augmentation de 51 % par rapport à 2022. Environ 2 100 décès connus ont été enregistrés le long des principales routes maritimes vers l'Europe. Les mouvements par voie terrestre ont aussi persisté, avec plus de 10 300 personnes arrivées par le Sud-Est de l'Europe, ou ayant transité par cette région.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile ont continué de faire état d'expulsions, de renvois violents et de mauvais traitements le long des principales voies d'arrivée en Europe. Même s'il reconnaît le droit souverain des États de gérer leurs frontières, le HCR en appelle à des enquêtes crédibles sur les violations alléguées des droits humains reconnus par le droit international et des obligations à l'égard des réfugiés. De plus, continuent d'être un grave sujet de préoccupation, les tentatives par certains États de se dérober à leurs responsabilités pour externaliser leurs obligations primordiales en matière de protection et d'asile, limitant de ce fait le droit de demander l'asile.

Le 6 février 2023, un séisme dévastateur a frappé le Sud de la Türkiye, provoquant le décès de plus de 51 000 personnes, ainsi que des destructions généralisées dans les 11 provinces où vivaient plus de 1,7 million de réfugiés.

Situation en Ukraine

Le conflit armé international en Ukraine se poursuit, sans aucune perspective de solution. La poursuite des hostilités, ainsi que les engins non explosés menacent les populations civiles, en particulier les communautés proches de la ligne de front. Plus de 5 millions de personnes demeurent déplacées à l'intérieur du pays, dans un contexte marqué par la destruction généralisée des logements et des infrastructures, le dysfonctionnement des services publics et la réduction des possibilités d'emploi. La destruction en juin 2023 du barrage de Kakhovka et l'inondation de la région voisine qui s'en est suivie ont aggravé la situation humanitaire dans des régions déjà fortement touchées par le conflit. Même si la satisfaction des besoins humanitaires urgents reste la priorité, le relèvement rapide est en cours dans certaines parties du pays. On observe aussi des retours spontanés, avec la demande correspondante d'accès au logement, aux services publics essentiels et à l'emploi.

Pour les personnes ayant quitté l'Ukraine, la Directive relative à la protection temporaire de l'Union européenne et les mécanismes juridiques similaires continuent de jouer un rôle essentiel dans la garantie de la protection et de l'accès aux droits et aux services dans les pays d'accueil. À août 2023, près de 6,3 millions de réfugiés ukrainiens avaient été enregistrés à travers le monde, dont 5,9 millions en Europe. Il ressort des enquêtes menées par le HCR que, si la plupart des réfugiés ukrainiens souhaitent retourner un jour chez eux, seulement 14 % envisagent de le faire dans un proche avenir, surtout en raison des craintes liées à leur sûreté et à leur sécurité. Ainsi, l'appui aux pays d'accueil, en même temps que la poursuite de l'aide au Gouvernement ukrainien, demeure primordial pour répondre aux besoins essentiels des réfugiés et faciliter leur inclusion économique et sociale à plus long terme.

B. Progrès et défis dans la mise en œuvre du plan de 2023 pour l'Europe

Opérationnalisation du Pacte mondial sur les réfugiés

Étant donné que le secteur privé joue un rôle crucial dans la facilitation de l'accès au travail et l'autonomie et qu'avec la technologie, on peut mettre en relation les réfugiés et les emplois, des mesures ont été prises pour établir les critères minimums indispensables pour le succès des plateformes nationales d'emploi pour les réfugiés, aux fins de répliation. Au deuxième semestre de 2023, une plateforme régionale d'emploi sera mise en place afin de renforcer l'engagement du secteur privé en faveur de l'emploi pour les réfugiés, et les plateformes nationales seront élargies.

En septembre, le HCR a organisé avec le Conseil international des agences bénévoles des consultations régionales avec des organisations non gouvernementales ayant réuni plus de 100 organisations nationales, régionales ou dirigées par des réfugiés, issues de 36 pays d'Europe. Ces consultations portaient sur l'inclusion dans les systèmes nationaux, l'égalité entre les sexes et le rôle des organisations dirigées par des personnes déplacées de force ou apatrides. Les recommandations adoptées éclaireront la définition des stratégies et des priorités de l'organisation pour les années à venir, ainsi que les préparatifs du Forum mondial sur les réfugiés de décembre 2023.

Pour élargir les solutions dans des pays tiers, la réinstallation et les voies complémentaires demeurent importantes. À décembre 2022, 23 860 dossiers de réinstallation avaient été soumis aux pays européens, et plus de 21 300 départs avaient été enregistrés, dont 16 700 vers 12 États membres de l'Union européenne. En 2023, 17 États membres se sont engagés pour plus de 29 000 places, dont près de 15 900 places de réinstallation et 13 260 d'admission humanitaire. Le HCR lance un appel aux États membres de l'Union européenne pour qu'ils maintiennent des objectifs ambitieux en matière de réinstallation, afin de réinstaller au moins 40 % de l'objectif global en 2024.

Assurer l'accès à la protection et renforcer la capacité d'asile

Avec la poursuite des arrivées en Europe, il demeure prioritaire d'aider les gouvernements à garantir l'accès au territoire, d'appliquer d'une manière juste et efficace les procédures d'asile et de rendre les conditions d'accueil sûres et dignes. Selon le HCR, le Pacte sur l'asile et la migration de l'Union européenne est un outil important permettant de relever – grâce à une gestion plus efficace, plus coordonnée et plus cohérente des systèmes d'asile et à une solidarité renforcée – les défis auxquels beaucoup de pays font face depuis longtemps en ce qui concerne les capacités et les conditions d'accueil. De plus, le HCR a continué à travailler avec les États et d'autres parties prenantes, y compris la Commission européenne, pour identifier les solutions viables d'une gestion des frontières tenant compte des besoins de protection.

Les discussions sur les retours des réfugiés en Ukraine ayant gagné en intensité au plan international, le HCR a souligné l'importance d'un retour bien éclairé et volontaire. Ce retour ne doit avoir été suscité, notamment par des restrictions d'accès à un statut légal ou à des droits dans les pays d'accueil. Étant donné qu'il est extrêmement important pour les réfugiés d'aller voir ce qui se passe en Ukraine afin de prendre en connaissance de cause leur décision sur le retour, les gouvernements des pays d'accueil ont été exhortés à adopter une approche souple sur les voyages temporaires de réfugiés en Ukraine et à préserver leur statut juridique et leur accès aux droits. Le HCR a recommandé une réponse coordonnée et harmonisée entre les États hôtes, y compris à la fin de l'application pour les réfugiés d'Ukraine de la Directive relative à la protection temporaire, conformément aux principes internationaux de la coopération et du partage des responsabilités.

Faciliter la protection communautaire

Dans les États voisins d'Ukraine, l'initiative *Blue Dots* a permis d'identifier et d'orienter les personnes ayant des besoins spécifiques dans 35 endroits. En outre, la campagne *Stay Safe* menée en 2022 et 2023 a permis d'atteindre plus de 5,3 millions de personnes. Le HCR a mis en place des pages d'assistance en ligne pour les pays participant à la réponse à la situation en Ukraine, consultées plus de 6,2 millions de fois (y compris en Ukraine). En Ukraine et en Pologne a été installé un centre de contact régional qui a reçu à ce jour plus de 30 000 appels.

La protection contre l'exploitation et les abus sexuels reste une priorité majeure pour le HCR dans la réponse d'urgence à la situation en Ukraine. Dans les pays voisins, le HCR a dirigé la mise en place et la coordination de réseaux nationaux de protection contre l'exploitation et les abus sexuels. À fin 2022, 4500 travailleurs humanitaires avaient été formés à cet égard, 170 organisations humanitaires engagées dans ces réseaux et 46 000 réfugiés atteints grâce aux activités de sensibilisation communautaire.

Se sont poursuivies à travers la région, les activités visant à protéger les personnes déplacées de force ou apatrides lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexuées et queer (LGBTIQ+). Il s'agit notamment d'interventions visant à garantir l'accès à l'asile et à effectuer la détermination du statut de réfugié, à mobiliser les communautés et à former des coalitions.

À travers l'Europe, le HCR a continué de promouvoir les approches communautaires de protection et de renforcer la participation grâce à des organisations dirigées par des réfugiés. Jusqu'à présent en 2023, environ 70 organisations de la région, dirigées par des réfugiés, ont reçu des subventions du HCR, ce qui représente une augmentation significative par rapport à l'année dernière où 48 projets avaient été financés.

Améliorer l'éducation

Étant donné que le conflit armé international se poursuit en Ukraine, l'inclusion des enfants et jeunes réfugiés ukrainiens dans les systèmes éducatifs nationaux reste une priorité, tout comme l'accès complémentaire à distance ou en ligne aux programmes scolaires ukrainiens pour ceux qui souhaitent les suivre. Les efforts se sont focalisés sur les actions de plaidoyer auprès des États d'accueil pour l'adoption de mesures à plus long terme d'inclusion des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux. À l'appui de ces efforts, le HCR a publié des recommandations à l'intention des États hôtes pour l'année scolaire 2023-2024.

Favoriser l'inclusion socio-économique

Si les programmes nationaux de protection sociale sont considérés comme l'une des principales sources de revenu pour les réfugiés et déplacés internes ukrainiens, les obstacles juridiques et de fait, liés à l'accès, demeurent une source de préoccupation. Pour lever ces obstacles, le HCR a intensifié des actions de plaidoyer, de sensibilisation, d'information et d'assistance à l'inscription et a fourni des conseils juridiques. Des mémorandums d'entente ont été signés entre le HCR et les ministères compétents ou les municipalités locales en Bulgarie, en Pologne, en République de Moldova, en Roumanie, en Slovaquie et en Ukraine, afin d'aider les réfugiés à s'inscrire à ces programmes et de leur fournir de l'assistance technique.

Ailleurs en Europe, le Programme régional de logement pour les réfugiés mis en œuvre en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie a bénéficié à environ 11 300 familles qui avaient été déplacées dans les années 1990. La composante construction de ce programme avait été achevée en fin 2023.

Promouvoir la protection et les solutions pour les déplacés internes

À la mi 2023, le HCR et ses partenaires avaient fourni protection et assistance à plus de 2 millions de personnes en Ukraine et dans les pays d'accueil de réfugiés. Il s'agit notamment d'abris et de logements d'urgence, de produits de première nécessité et de l'assistance en espèces. Les activités de préparation à l'hiver en Ukraine ont permis d'assurer des conditions de vie dignes avec chauffage à plus de 1,5 million de personnes. Entre janvier et juillet 2023, 127 millions de dollars E.-U. ont été distribués afin de satisfaire les besoins d'environ 520 000 personnes en Ukraine et dans les pays voisins. À l'avenir, l'engagement opérationnel du HCR en Ukraine se poursuivra par la fourniture de l'assistance humanitaire, en particulier sur la ligne de front et dans les régions nouvellement accessibles. L'aide au relèvement rapide, surtout en matière d'abris, sera fournie dans les régions du pays où les conditions sont favorables.

À la suite du tremblement de terre en Türkiye, le HCR a appuyé les efforts de réponse du Gouvernement par la fourniture des produits de première nécessité comme les tentes, les couvertures, les matelas, les matériels de cuisine et les produits d'hygiène. À août 2023, 2,9 millions d'articles avaient été fournis aux autorités locales et nationales en Türkiye.

Les restrictions d'accès par le corridor de Lachine depuis la mi-décembre 2022 ont aggravé les tensions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Afin de se préparer à de nouveaux déplacements éventuels, le HCR a mis à jour ses plans d'urgence et de préparation et a contribué à l'élaboration de plans interinstitutions. Il reste engagé à s'acquitter de ses responsabilités pour le retour volontaire des populations, comme prévu au paragraphe 7 de la déclaration trilatérale, une fois que les parties auront arrêté les modalités acceptables pour tous.

Éradication de l'apatridie

À travers la région, d'importants progrès ont été accomplis dans la lutte contre l'apatridie, avec les changements législatifs importants visant à réduire le risque d'apatridie chez l'enfant en Macédoine du Nord et en République de Moldova. Au Portugal, la version amendée de la loi sur l'immigration et l'asile prévoit une procédure de détermination du statut d'apatride. En collaboration avec la société civile, les organisations régionales et les personnes ayant vécu l'expérience de l'apatridie, le HCR continuera de promouvoir et de soutenir les efforts de lutte contre l'apatridie en Europe. La conférence de haut niveau devant avoir lieu en octobre 2023 en Macédoine du Nord entre l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le HCR sera une occasion importante d'échanger davantage et de renouveler les engagements en faveur de l'éradication de l'apatridie en Europe du Sud-Est, en préparation du Forum mondial sur les réfugiés de 2023.

C. Information financière

Le budget pour les activités du HCR en Europe pour 2023, approuvé par le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire à sa soixante-treizième session plénière annuelle en octobre 2022, s'élevait à 1 293,5 millions de dollars E.-U.

En novembre 2022, le HCR a établi un budget supplémentaire de 250 millions de dollars E.-U. pour la situation en Ukraine afin de répondre à d'importants besoins humanitaires et de protection des personnes victimes du conflit armé international. En février 2023, il a établi un budget supplémentaire de 150 millions de dollars E.-U. afin d'apporter immédiatement de l'assistance vitale aux victimes du tremblement de terre ayant frappé le Sud-Est de la Türkiye.

En août 2023, le budget pour l'Europe s'élevait à 1 693,5 millions de dollars E.-U. Au plan national, 602,5 millions de dollars E.-U. (soit 54 %) du budget total de 1 119,5 millions de dollars E.-U., alloué pour la situation en Ukraine, sont consacrés à la réponse à l'intérieur de l'Ukraine, avec 6 millions de dollars E.-U. pour les déplacés internes. Au total, 331,8 millions de dollars E.-U. (soit 30 % du budget) sont alloués aux 10 pays voisins d'Ukraine (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie et Slovaquie) qui accueillent ensemble plus de 3 millions de réfugiés ukrainiens. Environ 498,5 millions de dollars E.-U. (29 % du budget) sont nécessaires pour la Türkiye qui est le pays abritant le plus grand nombre de réfugiés dans le monde, à savoir 4 millions, dont environ 1,7 million ont été affectés par le tremblement de terre.

Au 31 août 2023, les besoins financiers pour l'Europe étaient financés à 54 % (915,9 millions de dollars E.-U.), y compris l'allocation indicative au titre des contributions non affectées ou légèrement affectées.

Les deux domaines d'impact dont les allocations budgétaires sont les plus élevées sont « RÉPONDRE : Réaliser les droits fondamentaux dans des milieux sains », avec 773,4 millions de dollars E.-U. (46 % du budget total) et « PROTÉGER : Créer un environnement de protection favorable », avec 639,3 millions de dollars E.-U. (38 %), ce qui s'explique par les besoins humanitaires et de protection importants des personnes déplacées de force et des apatrides en Europe. Le domaine d'impact « RÉSOUDRE : Trouver des solutions » bénéficie de la troisième allocation budgétaire la plus élevée, avec 156,2 millions de dollars E.-U. (9 %), reflétant ainsi le travail accompli par le HCR en matière d'inclusion et d'intégration socio-économique. Le domaine d'impact « AUTONOMISER : Responsabiliser les communautés et assurer l'égalité entre les sexes » reçoit 124,7 millions de dollars E.-U. (7 %) pour des activités visant à renforcer les mécanismes communautaires et à réaliser l'égalité entre les sexes.